Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260924-2026_072-DE

LoguivyPlougras

Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Département des Côtes d'Armor

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Nombre de membres :
- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 15 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents :	Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGE, Marine PUGIEU, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Aziliz MONOT, Sophie LE DERFF, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS et Pauline GEY
Absente excusée :	Lucile VASSOUT (pouvoir à Marine PUGIEU)
Absent :	
Secrétaire de séance :	Aziliz MONOT

Délibération n°2026-072
Adhésion à la centrale d'achat Manche Numérique

La Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.
Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, notre commune qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne peut accéder au catalogue de la Centrale d'Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.
Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques (y compris pour l'Education), des matériels adaptés (souris, claviers...), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique (...).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Approuve la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention
- Précise que la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS conserve la liberté de recourir à ses fournisseurs habituels si les conditions (prix, délais) s'avèrent plus avantageuses.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification

Le 29 SEP. 2026

La secrétaire de séance,
Aziliz MONOT,
Conseillère Municipale

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)